



Lorraine 2020

Avisdu CESEL

Séance plénière du
8 novembre 2012

Séance Plénière du 8 novembre 2012

- **Mission de prospective régionale *Lorraine 2020***

Avis du CESEL

adopté à l'unanimité (1 abstention)

Le Président,



Roger CAYZELLE

1- Lorraine 2020 : une initiative du Conseil Régional, une implication forte et continue du CESE de Lorraine

Le CESE de Lorraine est saisi par le Conseil Régional de Lorraine afin de donner son avis sur le travail conduit sous l'autorité de Michel DINET. Dénommé Lorraine 2020, ce document a vocation à déterminer les orientations à suivre d'ici 2020 face à une situation économique et sociale donnée. Il ne s'agit donc pas d'un travail de prospective (*qui déclinerait des futurs possibles selon certains scénarios*) mais bien d'un schéma cohérent d'actions publiques à conduire d'ici une dizaine à une quinzaine d'années.

Il convient tout d'abord de resituer ce travail. Il s'inscrit dans la volonté du Conseil Régional de Lorraine de tenter de dégager des pistes de travail avec des orientations précises. Ce travail tend ainsi à fournir à la Lorraine un schéma collectif et complet palliant l'absence de SRADDT. Il s'agit ensuite d'une démarche qui a largement fait part au dialogue, à l'échange, à la réflexion collective et à l'engagement du plus grand nombre. Cela répond à une demande récurrente du CESE de Lorraine qui voit dans la mobilisation commune des acteurs une réponse appropriée aux enjeux que nous impose la situation économique, sociale et environnementale de notre région.

Enfin, le Conseil Régional de Lorraine a, dès le départ de cette réflexion, invité le CESE de Lorraine à participer à ce travail. Cela s'est traduit par de nombreux échanges communs, un partage de données notamment sur la partie diagnostic et enfin par l'installation d'une commission mixte. Celle-ci s'est réunie à de multiples reprises et le document final est riche d'orientations dont une partie a été validée de part et d'autre dans le cadre de ce groupe mixte.

2- Lorraine 2020 peut et doit répondre à la nécessité de « faire corps »

Le projet Lorraine 2020 affiche une ambition en matière d'animation et de gouvernance du territoire, celle du « faire Lorraine ensemble ». Le CESE perçoit là un très grand intérêt.

A cet égard, il considère que ce « nouveau mode de faire territoire ensemble » est une base extrêmement intéressante pour tenter de relever les défis que la Lorraine doit affronter.

Et ce d'autant plus quand il constate, qu'à ce jour, les travaux engagés dans l'Acte III de la décentralisation ne semblent pas donner de place spécifique à la question de la participation des acteurs et du citoyen à la construction des politiques publiques.

Le CESE estime que notre région a besoin de s'inventer un mode d'animation et de gouvernance du territoire novateur. Il considère que Lorraine 2020 en offre une vision innovante. Il y décèle une volonté d'impulser un nouveau souffle démocratique qui se veut d'associer plus « étroitement » les forces socio-professionnelles du territoire et les instances participatives. Il y constate un engagement à tenter d'impliquer les citoyens dans la marche du territoire. Il souligne l'extension de ce dialogue envers les différents acteurs publics soit par le dialogue entre collectivités, l'inscription affichée dans la Grande Région ou encore la prise en compte de chacun au travers d'une Conférence des acteurs. Enfin, il apprécie la place originale que Lorraine 2020 veut accorder à la jeunesse.

Le CESE suggère que Lorraine 2020 ouvre la voie à une expérimentation poussée, dans notre région, en matière de dialogue social territorial et de participation des forces vives et des citoyens ; une façon de positionner notre région comme créative dans ce domaine.

Pour le CESE, ce besoin d'innovation est d'autant plus nécessaire dans une période marquée par la raréfaction des finances publiques et l'importance des difficultés socioéconomiques à surmonter. Une pareille situation oblige de fait à plus d'échanges et de confrontations avec les forces socioprofessionnelles de la région, un tel contexte nécessitant de davantage expliquer et mobiliser les réseaux économiques et sociaux, de citoyens, et les citoyens eux-mêmes ; mais plus largement de susciter leur engagement pour être porteurs et acteurs de projets.

Le CESE juge impératif que la Lorraine se dote de ce type de démarche de « recherche – action » et souscrit au principe de sa continuité, de la validation du diagnostic à la définition des orientations et de leur évaluation. Une démarche vitale au regard tant des énormes enjeux, notamment économiques, auxquels notre région doit faire face, qu'à une inaptitude récurrente à se rassembler naturellement. Une démarche capable de fédérer et de mobiliser les acteurs publics, les chefs d'entreprise, les organisations syndicales, la société civile organisée autour de projets structurants pour relever les défis auxquels est confrontée la Lorraine.

Le CESE approuve donc globalement le processus Lorraine 2020, même s'il considère que sa production doit et peut encore être améliorée. Il l'approuve parce que, dans la période, il répond à la nécessité de construire un « esprit de corps lorrain » autour d'une vision partagée des enjeux et des objectifs prioritaires d'action. Mais aussi parce qu'au regard de l'état de santé de notre région, il peut être, sans conteste, une voie innovante et porteuse d'espoirs.

Pour le CESE, le Projet actuel contient en partie les bases d'un possible rassemblement de toutes les forces lorraines. Cependant, il reste à moduler, prioriser, reconsidérer certains choix voire certaines visions, notamment dans le domaine économique. C'est dans cette optique que s'inscrit l'avis du CESE, qui met en exergue l'ensemble des points de convergence mais poursuit également sa contribution au débat à travers ses amendements et propositions pour que ce projet Lorraine 2020, soit pleinement rassembleur.

3- Lorraine 2020 - cahiers 1 et 2 : des points d'accord et des interrogations

Le rapport Lorraine 2020 est construit sur la base d'un diagnostic approfondi de la situation économique, sociale et environnementale de la Lorraine. Ainsi dans le cahier 2 dénommé « les propositions » et revisitant les atouts/faiblesses, menaces/opportunités, il dresse un tableau proche de celui élaboré par le CESE de Lorraine dans le cadre de ses travaux au sein de la Commission Mixte.

Ensuite, ce rapport se décline autour de **5 enjeux qui sont globalement partagés par le CESE de Lorraine** car ils rejoignent les contributions de la seconde Assemblée de Lorraine dans le cadre tant des travaux menés au sein de la Commission Mixte que des leviers identifiés dans l'édition 2011 du rapport sur la Situation Economique, Sociale et Environnementale. L'enjeu lié à la mobilisation des acteurs et l'engagement citoyen ayant fait l'objet de l'analyse du CESE de Lorraine dans le chapitre précédent, seuls sont évoqués les 4 premiers enjeux :

- L'efficacité économique : entreprendre, anticiper, R&DI publique-privée, filières, infrastructures ;
- Le développement social : la mixité, la formation, l'emploi
- L'exigence environnementale : la lutte contre le réchauffement climatique, l'optimodalité, l'urbanisation
- La dynamique territoriale : développement local, inter-territorialité.

Certains points de ce rapport, et notamment ceux du cahier 2 appellent cependant à des questionnements et nécessitent des éclaircissements de la part des auteurs :

- **Le champ des actions et des propositions établies par le Conseil Régional de Lorraine est très large. Bien qu'il n'ait pas les compétences ou les ressources financières sur la totalité des leviers présentés dans Lorraine 2020, il a l'ambition de créer un effet d'entraînement des autres collectivités territoriales, sans nécessairement apporter de réponses budgétaires. Dès lors, il apparaît indispensable de dégager objectivement un nombre plus restreint de priorités fortes pour garantir une mise en œuvre plus réaliste compte tenu du contexte actuel de resserrement des finances publiques.**
- **Le CESE de Lorraine pointe aussi une certaine ambiguïté qui se dégage de Lorraine 2020 sur la place et l'importance des villes, et notamment quand il est fait référence au concept de l'armature urbaine. Ambiguïté qui semble émaner de la confusion faite entre hiérarchisation fonctionnelle (ce qu'intègre la notion d'armature urbaine) et hiérarchisation politique.**

- Enfin, le CESE de Lorraine ne peut masquer une certaine gêne née de l'intégration, en fin de course de l'écriture du texte, d'éléments à connotation politique forte, non abordés au sein de la commission mixte et qui sont de nature à remettre en cause la démarche de consensus recherché (cf. nucléaire/Cattenom, contrats de génération,...).

Sur l'ensemble du cahier 2 « les propositions », le CESE de Lorraine propose une analyse par Commission en fonction de leurs compétences respectives.

Avis de la 1^{ère} Commission

ECONOMIE EMPLOI INNOVATION

Séance plénière du 8 novembre 2012

Priorisation-mutualisation : le travail doit être poursuivi sur les filières lorraines ainsi que sur les structures d'intervention.

Ainsi, la 1^{ère} Commission salue l'important travail mené par l'administration régionale **sur la caractérisation des filières**. Cependant, elle fait le constat que l'éventail des 12 « filières » régionales retenues ne s'est toujours pas resserré, et insiste à nouveau sur **la nécessaire limitation de leur nombre**. A ce titre, elle s'inquiète du positionnement des filières d'excellence intégrées à l'Université (viennent-elles en complément de ces 12 filières ou en font-elles partie ?)¹. D'autres régions ont su faire des choix stratégiques porteurs d'image et d'attractivité en considérant leurs avantages différenciants. De même, la Commission s'interroge sur l'opportunité d'une territorialisation des filières, telle qu'elle est proposée dans le document.

Elle déplore par ailleurs qu'une filière majeure, **le secteur agricole et agroalimentaire, n'ait pas sa place dans le document**, sinon indirectement. Les conseillers rappellent la valeur ajoutée apportée par les activités d'élevage, de polyculture ou de transformation, la contribution du secteur au commerce extérieur lorrain, ainsi que la part des agriculteurs dans la préservation et l'entretien des paysages et le maintien d'une économie rurale.

Par ailleurs, la recherche de priorisation et de mutualisation dans un contexte contraint avait conduit le Conseil Régional de Lorraine à annoncer **une refonte de ses structures d'intervention**. Or, la 1^{ère} Commission constate que le document ne décrit pas ces nouveaux dispositifs, mais propose au contraire la création de 10 nouvelles structures.²

Développement d'une économie différente

La Commission Economie, emploi, innovation fait la remarque que le document attend beaucoup du « **développement d'une économie différente** ». Or, pour la Commission, **économie présentielle, économie sociale et solidaire, structures associatives ne peuvent porter à elles-seules une nouvelle dynamique régionale**.

Il ne s'agit pas de nier les forces procurées par **une économie présentielle**, qui s'appuie notamment sur l'artisanat et le commerce de proximité, mais de dire qu'elle ne peut exister en l'absence d'une **économie productive axée sur la concurrence et l'entreprise**.

¹ Matériaux recyclés et innovants, écoconstruction, technologies liées à l'internet.

² Instance régionale de concertation et renforcement des usages pour le haut débit (p34), Agence de Promotion et de Prospection de la Lorraine (p36), Espace régional de concertation pour la prise en compte de l'Ecologie (p101), Office Régional de l'Eco-consommation (p102), SMIRT (p114), Opérateur Ferroviaire de Proximité (p118), Plateforme régionale d'observation et d'échange pour le foncier (p123), Agence de Développement de la Formation Permanente (p132), Jury évaluateur citoyen pour les politiques publiques (p 136), Instance de participation de la jeunesse (p141).

S'agissant plus précisément de **l'Economie Sociale et Solidaire**, présentée comme une panacée, elle est sans doute plus représentée en Lorraine que dans d'autres régions françaises, mais elle ne saurait seule répondre aux besoins de la population. Il s'agit là d'une forme particulière de propriété et de gouvernance, parmi d'autres. **Les structures associatives de développement local** ne disposent pas non plus d'un poids et de moyens suffisants pour être à elles-seules des moteurs de l'emploi en région.

La Commission se félicite donc des pistes suggérées pour renforcer ces structures particulières, mais considère que la réflexion doit être élargie à toute forme d'initiative.

Plus spécifiquement, elle propose **d'agir particulièrement sur le tissu de PME-PMI**, ce tissu qualifié de « trop faible » dans le diagnostic. Cette faiblesse du tissu lorrain des entreprises de moins de 250 salariés reste d'ailleurs à vérifier ; en effet, la répartition des effectifs salariés des établissements selon la taille n'est guère différente en Lorraine et en France (selon les données INSEE de 2010).

Si la Commission partage l'analyse concluant à une nécessaire montée en puissance de **l'économie tertiaire lorraine**, elle rappelle que la valeur ajoutée se crée aussi et en premier lieu dans **l'industrie**, laquelle est insuffisamment citée dans le document. Il y a pourtant aujourd'hui une prise de conscience collective selon laquelle **la consolidation de ce socle industriel doit être au cœur des préoccupations**. Les orientations budgétaires régionales 2011 et 2012 **faisaient état d'un déploiement progressif d'une politique économique de ré-industrialisation, s'appuyant sur des filières stratégiques**, au sein desquelles les **PME-PMI**, organisées autour de **Pôles de compétitivité ou de clusters**, devant répondre à des logiques de **croissance et d'innovation, portées par les enjeux de développement durable**.

La Commission Economie, emploi, innovation regrette **l'absence dans le document des grands projets lorrains** susceptibles de modifier considérablement le territoire lorrain, l'économie régionale et le quotidien des habitants dans un avenir proche. Il s'agit de SYNDIESE, CIGEO BURE (à peine évoqué) et à présent de TERRA LORRAINE (2000 entreprises et 3000 emplois à l'horizon 2015).

La Commission exprime sa satisfaction quant à la nouvelle place accordée au **tourisme régional**, identifié comme « moteur d'images » mais insiste sur sa capacité à être aussi « vecteur économique », à la condition d'une nécessaire mise en réseau des acteurs professionnels publics et privés qui exige la mobilisation de moyens. Elle propose aussi de mettre très rapidement l'accent sur le e-tourisme et le m-tourisme pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle.

En matière de **promotion**, elle souhaite nuancer la position optimiste affichée sur le commerce extérieur lorrain. En effet, la Lorraine reste très tributaire de la conjoncture européenne, peine à diversifier ses débouchés dans les pays émergents et à travailler les liens avec les entreprises étrangères présentes sur son territoire... autant de projets à inscrire pour 2020.

Avis de la 2^{ème} Commission :

EDUCATION FORMATION

RECHERCHE INSERTION

Séance plénière du 8 novembre 2012

La Commission Education, Formation Recherche, Insertion tient à rappeler que le niveau de formation de la population d'une région est un de ses atouts, certes immatériel, mais de tout premier plan, en tant que facteur essentiel d'attractivité et d'efficacité. C'est un élément majeur de la compétitivité de demain au même titre que le coût du travail, la R&D, ou encore les infrastructures.

La 2^{ème} Commission souligne qu'il aurait été logique que Lorraine 2020 intègre les priorités du CPRDFP, contrat de plan légalement prescriptif et aboutissement de négociations et de concertations approfondies avec l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation. Or, le texte prévoit à l'inverse qu'il convient de traduire dans le CPRDFP les priorités de Lorraine 2020. Alors qu'il ne semble pas y avoir de contradiction majeure entre ce que dit Lorraine 2020 et ce que définit le CPRDFP, la Commission estime que renvoyer à un nouveau « tour de piste » ferait alors courir un grand risque de voir encore reculer la mise en place opérationnelle des actions et moyens nécessaires à l'atteinte d'objectifs identifiés, partagés et précédemment finalisés.

Alors que la formation est la compétence première de la Région, et l'élévation du niveau de qualification des Lorraines et des Lorrains un de ses défis majeurs, le projet Lorraine 2020, dans la version présentée, manque actuellement de visibilité sur ce thème. En tant que levier essentiel du développement régional, ce thème aurait certainement mérité de relever d'un chapitre dédié dans le document. En effet, la mise en avant des besoins de formation n'est évoquée que très succinctement au fil des pages, sans que jamais n'en soient consolidés le contenu, les modalités, l'organisation ou les moyens d'y répondre.

Sur la formation, si l'on s'accorde à considérer que nous devons passer d'une formation pour l'emploi à une logique de développement des compétences et des qualifications intégrée aux différentes étapes du parcours professionnel comme indiqué dans Lorraine 2020 (et aussi dans le CPRDFP...), ceci implique qu'il convient de sortir de la seule logique "adéquationniste" qui est à ce jour privilégiée. Ce qui ne revient pas, pour autant, bien sûr, à négliger l'expression et la satisfaction des besoins légitimes des entreprises. Mais de plus en plus, dans la « société de la connaissance », ce sont les compétences transversales et transférables qui sont le socle des parcours professionnels les plus pertinents.

Par ailleurs, certains points évoqués nécessitent au moins des éclaircissements voire des correctifs : notamment, concevoir autrement la formation tout au long de la vie, une refondation organisationnelle, technique et financière du système, une mise en place d'une Agence de développement de la formation permanente dont il appartiendrait à l'Université de Lorraine d'assurer le pilotage, une réorganisation des conditions de l'apprentissage en Lorraine avec la prise en charge de 50% des frais de scolarité des apprentis...

Bien identifier les problèmes à résoudre dans un contexte donné est un préalable à l'étude et à la mise en place des solutions les plus adéquates à y apporter. A la suite de quoi, à l'évidence, des précisions ou des modifications plus pertinentes pourraient être apportées à ce projet sur ces points.

Avis de la 3^{ème} Commission

MOBILITES INFRASTRUCTURES ET OPTIMODALITE

Séance plénière du 8 novembre 2012

Le premier chapitre *Echanger* concerne l'accessibilité internationale de la région et le lien entre infrastructures de transport, attractivité du territoire et développement économique. Le second chapitre *Bouger* porte sur l'enjeu de la mobilité durable des Lorrains autour du concept d'optimodalité, soit la meilleure combinaison entre les modes de transports au cours d'un même ou de plusieurs déplacements.

La Commission Mobilités, Infrastructures et Optimodalité partage globalement les axes opérationnels développés dans ces chapitres, dont la plupart des projets recensés font l'objet d'un large consensus entre les deux Assemblées. Elle propose en revanche de les rassembler dans un chapitre à part entière « urbanisme-infrastructures-mobilité ». En effet, la vision que soutient le CESEL implique une approche conjointe des mobilités des hommes et des marchandises, des infrastructures et des services de transports, que leur vocation soit internationale, interrégionale ou interne. Elle estime également que ce regroupement permettra de faciliter la compréhension de cet axe central de la politique d'aménagement du territoire.

Cette approche est d'ailleurs confortée par la nouvelle orientation prise par le Ministre des Transports, de la Mer et de la Pêche qui souhaite passer d'un Schéma National des Infrastructures de Transports (SNIT) à un « schéma national de mobilité durable ». La Commission qui vient d'être installée est chargée d'évaluer, de trier et de hiérarchiser les projets en donnant la « priorité aux déplacements du quotidien, à la rénovation des réseaux existants et l'amélioration à court terme des services rendus à l'utilisateur ». La commission doit rendre ses propositions dans un délai de six mois à compter du 15 octobre 2012.

Dans cette perspective, la 3^{ème} Commission pense qu'une hiérarchisation des projets s'avère nécessaire tant en matière de services que d'infrastructures.

La mise en œuvre de l'optimodalité des transports implique de concentrer les efforts sur les projets d'infrastructures suivants :

- Sur les réseaux ferroviaires et fluviaux : assurer les travaux d'entretien et de rénovation, de même que les aménagements capacitaires et multimodaux, ainsi que la mise en œuvre d'une gestion intelligente des circulations ;
- L'aboutissement du projet A31 bis dans une logique de complémentarité avec les transports routiers collectifs et les autres modes de transports : contournement ouest de Thionville et barreau Toul-Dieulouard, mise à 2x3 voies entre Metz et Nancy et au nord de Thionville (sur cette dernière section, il n'est pas question de voie dédiée aux poids lourds mais bien d'une voie réservée aux transports en commun en site propre et dans la mesure du possible au covoiturage) ;
- L'amélioration des débouchés ferroviaires vers le sud : intégrant le double volet Lorraine-Franche Comté et Lorraine – vallée rhodanienne - sud-est de la France.

Concernant l'offre de dessertes et les services en matière de mobilité durable :

- Maintenir l'effort du Conseil régional sur le TER Métrolor : adapter l'offre à la demande mais également assurer un niveau de dessertes d'aménagement du territoire ;
- Créer les conditions de la coordination de l'ensemble des Autorités Organisatrices des Transports, facteurs d'attractivité des transports collectifs et des modes doux : de la planification concertée à la billettique et la tarification intégrée (**Simplicité**) en passant par la centralisation des informations (calculateur d'itinéraire **Simplicim**) : regroupement des autorités organisatrices des transports (AOT) au sein **d'un syndicat mixte régional des transports (SMIRT)** pour une nouvelle gouvernance des transports en commun ;
- Développer l'offre de transports en commun dans les villes et entre les villes et les territoires environnants.

En outre, la 3^{ème} Commission maintient son soutien aux projets lorrains qui ne sont pas inscrits au SNIT, comme le projet de la gare de Vandières, considérant qu'à ce jour elle n'a pas connaissance d'éléments nouveaux l'amenant à reconsidérer sa position. Elle attire l'attention sur l'importance de préciser la réalité des dessertes qui passeront par Vandières (ajouter Stuttgart /Munich et Mannheim/ Francfort et supprimer les dessertes vers le Sud et le projet Eurocaprail).

Pour ce qui relève du projet de reconversion de la gare de Louvigny en gare fret ferroviaire, la 3^{ème} Commission ne peut pas souscrire à l'objectif de sa réalisation à court terme. Elle estime par ailleurs que différentes perspectives de développement sont à envisager au-delà du seul projet Eurocarex.

La Commission souhaite enfin que la structuration de la filière logistique soit non seulement affichée comme prioritaire mais également que des engagements soient pris pour assurer sa mise en œuvre concrète dans un calendrier resserré. En effet, malgré les discours formulés depuis près de 30 ans, la Lorraine n'a toujours pas réussi à véritablement tirer parti de sa situation géographique en matière de logistique, contrairement à ses voisins belges et luxembourgeois.

Cet axe structurant de la politique régionale pourrait dans un premier temps se concrétiser à travers la constitution d'un « **pôle de compétence** » **logistique** inspiré du projet de « pôle logistique Européen de Distribution » identifié dans les années '80.

La Commission considère que la labellisation en « pôle de compétitivité » semble compromise. **Il lui semble donc plus réaliste d'œuvrer à la constitution d'un pôle en réseau de type cluster.**

En ce qui concerne le Chapitre *Permettre un développement anticipant le changement climatique, préservant les ressources naturelles et les paysages* : la Commission estime qu'il serait préférable de rappeler les engagements forts sur ces enjeux tout en faisant référence aux schémas dédiés à ces champs spécifiques en cours d'adoption ou d'élaboration : il s'agit en particulier du SRCAE et du SRCE. Le fait de développer les axes opérationnels risque en effet de créer des confusions, voire d'être source d'oublis ou de contradictions compte tenu de leur possible évolution.

En outre, la Commission souhaite compléter le volet « des modes d'intervention publique revisités » de la partie « clé de la réussite ». Elle pense en effet que la définition de critères de développement durable dans l'attribution des aides régionales et des marchés publics peut être mise en œuvre sans plus tarder. Elle ne doit pas attendre les résultats de la réflexion menée sur les nouveaux indicateurs de « richesse » et de développement des territoires, mais être affinée et réajustée en fonction de ceux-ci.

Avis de la 4^{ème} Commission

COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Séance plénière du 8 novembre 2012

Développer les atouts culturels : le Conseil Régional de Lorraine part du constat que la culture constitue un levier important du développement d'un territoire et ambitionne, dans ce cadre, de développer les capacités créatrices de notre région en soutenant notamment les artistes et leurs créations.

La Commission Cohésion Sociale et Développement Local ne peut que souscrire aux éléments de diagnostic établis par le Conseil Régional, ainsi qu'aux ambitions affichées afin de favoriser l'accès pour toutes et tous à la culture, y compris en milieu rural. Les éléments de diagnostic se fondent d'ailleurs, en partie, sur les réflexions menées depuis plusieurs années par le CESEL sur les politiques culturelles en région.

En revanche, la 4^{ème} Commission s'interroge sur les moyens que le Conseil Régional souhaite consacrer concrètement à la réussite de cette belle ambition. Par ailleurs, elle s'étonne que le projet de création d'un pôle lyrique, artistique et symphonique de Lorraine ne soit pas évoqué dans la partie du cahier 3 consacrée au Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain.

La place des femmes : la Commission Cohésion Sociale et Développement local se félicite de voir la question de l'égalité entre les femmes et les hommes être au cœur du projet Lorraine 2020, et ne peut être que satisfaite de l'apparente détermination du Conseil Régional en la matière, notamment en facilitant l'évolution des mentalités et la nécessaire déconstruction des stéréotypes par le biais entre autres de la formation. Toutefois, la 4^{ème} Commission appelle le Conseil Régional à être beaucoup plus volontariste et ambitieux en **instituant pour l'ensemble de ses politiques une « approche intégrée de la dimension genre »**, et ainsi concevoir l'égalité en permanence et en amont, au moment même où s'élabore une politique. Enfin, les membres de la Commission regrettent que le projet du Conseil Régional reste trop général et évasif sur la question pourtant cruciale de la conciliation vie familiale – vie professionnelle, et n'ait pas saisi l'occasion qui lui était donnée de **s'approprier certaines des préconisations formulées par le CESEL dans son rapport de septembre 2011 consacré à ce sujet.**

Valoriser les apports des populations d'origine étrangère : la 4^{ème} Commission, tout comme le Conseil Régional de Lorraine, pense que notre région, qui de tout temps a été une formidable terre de brassage culturel, ne doit pas faire l'impasse d'une réflexion « apaisée » sur la question de l'immigration, dans un contexte de stagnation démographique et de vieillissement de la population.

Toutefois, si l'objectif fixé par le Conseil Régional est tout à fait louable, et participe incontestablement à la fois au renforcement de la cohésion sociale et à l'attractivité de la région, il n'en demeure pas moins que la Commission s'interroge sur l'opérationnalité de certaines des mesures préconisées, d'autant que le document n'apporte aucun éclairage sur les articulations envisagées avec d'autres politiques d'intégration et d'autres acteurs, dont c'est la compétence.

Enfin, la Commission exprime quelques réserves quant au développement des politiques de coopération décentralisée avec les pays du nord de l'Afrique, et estime qu'y consacrer 1% du budget régional n'est absolument pas raisonnable.

La lutte contre la ségrégation territoriale : le Conseil Régional de Lorraine, face aux inégalités entre certains territoires, entend faire de la Lorraine une région préfiguratrice d'une nouvelle conception de la solidarité urbaine, en s'appuyant sur une vraie relance des politiques publiques dans les quartiers et territoires populaires. Même si elles ne disposent pas de compétences de droit commun en matière de politique de la ville et de cohésion sociale, la 4^{ème} Commission pense que les régions ont toutefois un rôle important à jouer aux côtés de l'Etat, des villes et des agglomérations, afin de lutter efficacement contre les déséquilibres territoriaux régionaux. Mais l'intervention de la Région peut se heurter à d'importants écueils et notamment la nécessaire coordination avec d'autres partenaires. Dans ce cadre, comment positionner l'échelon régional face à l'Etat, aux villes et agglomérations ? Par conséquent, les membres de la Commission ne peuvent que se féliciter de voir la Région vouloir désormais s'engager au sein des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Cet engagement dans la nouvelle génération des opérations de rénovation urbaine peut constituer une véritable plus-value, même s'il est regrettable qu'il soit tardif.

Par ailleurs, au-delà de la dimension « aménagement du territoire », la Commission estime que la collectivité régionale peut contribuer de manière importante à une approche globale de résolution des problématiques des zones de rénovation urbaine. En revanche, la question des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil Régional de Lorraine devra se poser. Aussi, face au risque de dispersion de l'intervention régionale, la Commission propose que le Conseil Régional concentre son intervention sur des programmes d'actions pluriannuels (dans le cadre des CUCS) relevant prioritairement de ses champs de compétences : l'accès à l'emploi, le développement économique, la réussite éducative ainsi que la prévention et la santé.

La solidarité intergénérationnelle : le vieillissement de la population en Lorraine n'est pas un mythe mais bien une réalité. En 2040, près d'un Lorrain sur trois devrait avoir plus de 60 ans, contre un sur cinq en 2007. Cette évolution n'est pas sans incidence sur les politiques publiques locales qui devront en tenir compte et s'adapter en conséquence : prise en charge de la dépendance, accès aux équipements et services en milieu rural, politiques de transports et de logement. Ce doit être également l'occasion de développer de nouvelles formes de solidarités, notamment intergénérationnelles. Il s'agit par conséquent d'un défi majeur pour notre région. Sur un sujet aussi fondamental que la place du grand âge dans notre société, la Commission regrette que le Conseil Régional de Lorraine se soit ainsi livré à un « inventaire à la Prévert » d'axes opérationnels non hiérarchisés et dont la plupart ne relèvent pas de la compétence de la collectivité régionale. Au-delà des formules, elle souhaiterait que le Conseil Régional soit plus précis quant à sa position relative à la « Société du soin » (Care) qu'il entend ainsi soutenir. Comment entend-il y parvenir, et ambitionne-t-il de consacrer des moyens financiers supplémentaires pour soutenir le milieu associatif ?

S'agissant plus spécifiquement de la politique du maintien à domicile, la 4^{ème} Commission estime qu'il est primordial d'avoir une approche globale en veillant à intégrer également la question importante liée à l'adaptabilité du logement. Si la France, comme beaucoup d'autres pays européens, a fait le choix de développer le maintien des personnes âgées à domicile, le parc de logements adaptés n'est pas suffisant à ce jour. L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) évalue à près de 2 millions le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans qui auraient besoin d'une adaptation de leur logement. Cela nécessitera sans doute des actions ciblées sur l'adaptation des logements existants (et la question du financement se posera dans un contexte de finances publiques contraint) et sur la définition de nouvelles normes des constructions neuves. Dans ce cadre, la Commission suggère au Conseil Régional de faire de l'accessibilité et de l'adaptation de l'habitat des priorités d'utilisation des fonds européens 2014-2020, par le biais non seulement du FEDER, mais également du FSE car le développement quantitatif et qualitatif des services à la personne est une exigence absolue.

L'habitat : la 4^{ème} Commission se félicite que le Conseil Régional de Lorraine ait repris des éléments contenus dans le rapport du CESEL de 2011 sur la situation économique sociale et environnementale. Toutefois, elle regrette que sur la question des nouveaux modes d'habitat et du logement, le Conseil Régional de Lorraine se soit limité à la seule « autopromotion », laquelle consiste en un regroupement de particuliers afin de concevoir, financer et réaliser ensemble un projet immobilier, conçu pour répondre aux besoins d'espace, aux attentes sociales ainsi qu'aux possibilités de financement de chacun. Si l'autopromotion peut constituer une nouvelle voie, parmi d'autres, vers un habitat collectif plus durable en Lorraine, elle ne peut être l'unique fondement d'une politique du logement et de l'habitat.

En ce qui concerne la construction de logements sociaux, la 4^{ème} Commission souligne l'investissement du Conseil Régional dans le dispositif de minoration du foncier, en partenariat avec l'Etat et l'EPFL, et souhaite que ce dispositif puisse être préservé car il permet d'équilibrer des opérations locatives sociales en zones urbaines par essence onéreuses en matière d'acquisition de foncier. Par ailleurs, le Conseil Régional dans le cadre de sa cogestion actuelle des fonds européens, et vraisemblablement de sa gestion directe sur la prochaine période de programmation 2014-2020, pourrait **accompagner la transition énergétique que traversent notamment les organismes HLM.**

L'accès aux équipements de la vie quotidienne : la 4^{ème} Commission souscrit aux objectifs fixés afin de garantir aux Lorraines et aux Lorrains l'accès aux équipements de la vie quotidienne, mais s'interroge sur les moyens d'y parvenir. En effet, ses membres ont exprimé des réserves quant à la multiplication de « schémas » de services publics en tout genre et auraient préféré, dans ce cadre, que le Conseil Régional s'appuie sur des outils d'aménagement et d'organisation territoriale existants tels que les SCOT, lesquels ne sont même pas cités dans cette partie du document. Or, les SCOT contribuent aussi à l'équilibre de la répartition territoriale des commerces et services. Enfin, tout en soulignant l'appel fait à l'éducation populaire, à l'économie sociale et solidaire, pour atteindre ces objectifs, elle tient aussi à exprimer les profondes réserves du monde associatif sur sa capacité actuelle à répondre dans de bonnes conditions à cet appel (absence de structuration, d'appui, ...).

Aider l'ensemble des habitants à être en bonne santé : même si le Conseil Régional de Lorraine a souhaité se doter d'une compétence volontaire dans le domaine de la santé, celle-ci se limite principalement au maintien d'un accès à la santé pour tous les Lorrains, à travers notamment le développement des Maisons de Santé Pluri-professionnelles. La Commission regrette toutefois que la partie du document consacré à la santé soit peu structurée et prenne essentiellement appui sur le Projet Régional de Santé 2012-2017.

Autant dire que la marge de manœuvre du Conseil Régional est excessivement réduite face à l'Agence Régionale de Santé qui seule dispose des leviers, politiques et financiers, nécessaires pour décider de la planification et de la régulation de la politique de santé en région.

Avis de la 5^{ème} Commission

ESPACES A ENJEUX

Séance plénière du 8 novembre 2012

TIC : Si la Commission Espaces à Enjeux salue les intentions du Conseil Régional de Lorraine en la matière, elle ne peut que regretter que ce point ne soit pas traité comme une priorité. Les besoins en équipements en fibre optique pour amener le très haut débit jusqu'à chaque foyer lorrain sont estimés à 900 millions d'euros, à comparer aux 14,6 millions d'euros engagés par le Conseil régional au titre de l'axe TIC du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2007-2013.

La présence en Lorraine de ces infrastructures capitales pour l'avenir implique donc un engagement fort et partagé de tous les acteurs de la région, de l'Etat et de l'Europe dans le cadre d'une stratégie commune.

Une meilleure connaissance des enjeux des TIC, des opportunités et services qu'elles offrent et de leurs possibles usages (contenus et services) est susceptible **d'augmenter l'appétence pour la fibre optique et ainsi d'inciter les opérateurs à effectuer les investissements correspondants.**

Risques et Traitement des Sols : la Commission relève que les risques et leur gestion ne sont ici abordés que sous l'angle du traitement des sols. Cette thématique recouvre cependant un champ beaucoup plus large, avec l'établissement de populations à risque et de plans spécifiques d'actions. Les autres dimensions du risque ne sont pas traitées. Cependant les éléments sont réunis pour poursuivre en Lorraine l'émulation autour du GISFI (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Friches Industrielles), dont l'expertise est reconnue.

Paysages : la relance par le Conseil régional de la politique Paysage, lancée en 1997 (résorption de friches, actions de sensibilisation) pour chaque intercommunalité mais sans moyens pour la Région de faire transcrire ces préconisations dans les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux semble toutefois ne pas avoir été effective de 1997 à 2003 ; les membres de la Commission se demandent donc si les moyens juridiques et financiers sont réunis aujourd'hui.

Trame verte et bleue : la trame verte et bleue doit (re)constituer des corridors écologiques pour freiner la fragmentation des milieux écologiques. La 5^{ème} Commission estime que les documents d'urbanisme et de planification de l'Etat et des collectivités devront donc prendre en compte ces corridors, ce qui aura un impact sur nombre d'activités, comme le développement économique.

De plus, alors qu'il est question de densifier les espaces urbains, il serait bon d'inclure dans Lorraine 2020 un volet sur des mécanismes de participation des citoyens à l'élaboration et à l'entretien d'une trame verte et bleue à l'échelle urbaine. La gestion de ces espaces par ces dispositifs simples contribuerait ainsi au développement du lien social, à la sensibilisation des plus jeunes à la protection de la nature sans que cela implique un coût très important pour les finances publiques locales.

Plusieurs exemples existent, comme à New York avec la gestion par les habitants de cours ou d'espaces inutilisés, dans l'est parisien avec les jardins partagés, ou plus près de nous en Lorraine avec des concours des maisons ou des écoles fleuries.

Dynamique territoriale, développement local, inter-territorialité : les Parcs Naturels Régionaux (PNR) doivent concilier développement humain et protection de l'environnement par des projets concertés de développement durable devant valoriser le patrimoine du territoire. Ils permettent d'apporter une capacité d'ingénierie aux communes rurales qui en font partie. Face à la création de 7 nouvelles réserves naturelles régionales et à ce nouveau parc naturel régional, la Commission souhaite cependant savoir si le Conseil régional a la capacité d'affecter un budget à ces nouvelles structures et si l'on estime avoir déjà les ressources pour financer les structures existantes qui devraient être prioritaires.

Inventer, un nouveau modèle d'urbanisation : la proposition de mise en place d'une plate-forme régionale d'observation et d'échanges peut sembler moins pertinente au vu de l'existence préalable d'autres organismes en matière de politiques foncières (EPFL, SAFER). Pour la 5^{ème} Commission, cela ne ferait que rajouter à l'empilement de structures dans un domaine caractérisé par un grand nombre d'acteurs ayant des pouvoirs en ce domaine.

4- Lorraine 2020 - Cahier 3

La position du CESE de Lorraine

Sur le 3^{ème} cahier de Lorraine 2020, dénommé « Une ambition pour chaque territoire », le CESE de Lorraine ne souhaite pas donner un avis :

- Il s'agit d'un cahier qui n'était pas attendu, a priori, et qui, à la différence des cahiers 1 et 2, n'a donc pas fait l'objet d'un examen en Commission Mixte ;
- Comme l'indique l'article 5 du projet de délibération du Conseil Régional de Lorraine, il est proposé d'achever l'écriture du cahier 3. Cela laisse supposer qu'il ne s'agit donc que d'une version intermédiaire, sur laquelle il est difficile, dès lors, d'émettre un avis définitif.

Aussi, le CESE de Lorraine est prêt, dans l'esprit des précédents travaux, à procéder avec le Conseil Régional de Lorraine à un examen de ce 3^{ème} cahier, que ce soit au sein de la Commission Mixte ou dans tout autre cadre.